

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 octobre 2011**

**DCM N° 11-10-04**

**Objet : Etat n° 5 de régularisation des décisions modificatives.**

**Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué**

Cet état concerne uniquement le **Budget Principal** et présente un total général de 51.108,69€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 32.708,69€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 18.400,00€.

**Pour la section de fonctionnement**, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la subvention de fonctionnement à l'AGURAM dans le cadre de l'avenant à la convention en octobre 2011 : 30.000€ ;
- les subventions à diverses associations dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations : 13 000€ ;
- un transfert d'une ligne de subventions vers une ligne de prestations, pour règlement à la Patinoire de l'entrée forfaitaire accordée aux jeunes dans le cadre de l'Animation estivale : 13.050€.

**Pour la section de fonctionnement**, le principal mouvement en recettes concerne une inscription en dépense et recette suite à un sinistre au Service Informatique rue Graham Bell : 18.400€.

**Pour la section d'investissement**, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la subvention d'équipement à une association pour l'achat de la Maison Verlaine : 32.500€ ;

- le versement de subventions d'équipement à l'ASPTT Tennis et Metz Tennis de Table : 12.925€ ;
- l'acquisition d'équipements de plein air (clôtures notamment) : 10.272€ ;
- l'acquisition de collections pour les bibliothèques : 13.000€.

**Pour la section d'investissement**, le principal mouvement en recettes concerne la participation du FNADT pour l'aménagement de la plateforme multimodale du port de Metz : 21.000€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le projet d'état n°5 de régularisation des décisions modificatives présenté par le Maire pour l'exercice 2011, dont le détail est annexé,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**- DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	115.319,72	21.000,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-82.611,03	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		11.708,69
<b>Totaux</b>	<b>32.708,69</b>	<b>32.708,69</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	86.168,03	18.400,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-79.476,72	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	11.708,69	
<b>Totaux</b>	<b>18.400,00</b>	<b>18.400,00</b>
 <b>Totaux généraux</b>	 <b>51.108,69</b>	 <b>51.108,69</b>

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Jean-Michel Toulouze  
Conseiller Délégué

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : des Finances

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43

Absents : 12

Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**